

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p>SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 44 Ont participé au vote : 58 Pour : 42 Contre : 5 Abstention : 11 Date de la convocation : 05 décembre 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le DOUZE DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>Projet de présence médicale</p> <p>N° d'Ordre : 271-24</p> <p>Classification @ctes : 7.10 Divers</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Aude VIVES, Roger PAILLES a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Yves DELCOR, Etienne TURRA a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Thérèse GOBERT FORGAS, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART, Raphaël VIGIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Claude SIRE a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean SERVAT, Serge BOYER, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	

Le Président,

RAPPELLE que par délibération du 15 février 2024, le Conseil Communautaire avait autorisé le Président à mettre en œuvre un projet de présence médicale dans les locaux communautaires du cabinet médical d'Olette, à raison de deux demi-journées par semaine jusqu'à la fin de l'année.

Ce dispositif porté par l'Hôpital Local de Prades a permis d'attirer un médecin pour cette mission, jusqu'à la fin de l'année 2024, date de fin de cette expérimentation.

PRECISE que l'hôpital et les professionnels de santé du Conflent, conscients des enjeux plus larges de la présence médicale proposent d'élaborer un programme plus pérenne pour lequel l'hôpital serait toujours support.

DIT QUE ce projet consisterait à l'embauche d'un médecin généraliste salarié de l'Hôpital.

Ce praticien hospitalier serait itinérant et pourrait exercer les fonctions de médecin traitant dans les communes de Prades, Ria Sirach, Vernet-les-Bains, Vinça et Olette.

INFORME le conseil que dans une note, l'hôpital a estimé le coût de cette action à 160.000 € de déficit à prendre en charge chaque année.

DIT QUE la Communauté de Communes, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé en Conflent (CPTS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont sollicitées en ce sens.

PROPOSE au Conseil de s'engager dans cette action et d'autoriser le Président à poursuivre avec les acteurs de la santé du territoire.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 42 voix POUR, 5 voix CONTRE et 11 ABSTENTIONS.

ACCEPTE de poursuivre l'action d'embauche d'un médecin généraliste salarié de l'Hôpital, tel que présenté par le Président.

PRECISE que le conseil sera à nouveau saisi pour les modalités définitives notamment financières.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 18 décembre 2024

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT

